

**City Council, Standing Committee and Commission
Conseil, comités permanents et commission**

Motion

Notice of Motion / Avis de motion

Committee / Commission: **Finance and Economic Development Committee**
Comité / Commission : **Comité des finances et du développement économique**
OR / OU

Council / Conseil

Re: City of Ottawa's participation in OLG RFP process / Participation de la Ville d'Ottawa dans le processus d'appels d'offres du OLG

Moved by / Motion de: Mayor / Maire Jim Watson

WHEREAS, on October 10, 2012, City Council provided support in principle for becoming a "host city" for a gaming entertainment centre as part of the Ontario Lottery Gaming Corporation (OLG)'s Request for Proposal process for Eastern Ontario; and

WHEREAS this support in principle was provided on the understanding that it was approval to proceed to the next stage of OLG's process and did not commit the City to having a gaming entertainment centre; and

WHEREAS, at the time of the report it was understood that public consultation and Council consideration of a specific location would occur once the OLG had completed its RFP process and selected a preferred proponent; and

WHEREAS staff was directed to consult with the OLG on their process, and a number of communications have occurred since October 2012, including a face-to-face meeting on December 18, 2012 and several telephone conversations, resulting in the City Manager sending a letter to the President and Chief Executive Officer of the OLG on April 22, 2013 requesting clarification about the process for selecting an operator and site for a new gaming facility in the Ottawa area; and

WHEREAS, on May 28, 2013, the President and Chief Executive Officer of the Ontario Lottery Gaming Corporation responded to the City Manager's letter with information that provided new details as to that which was provided in the staff report considered by Committee and Council in October 2012, including the following:

- **That OLG's Request for Proposal process is anticipated to begin in the summer of 2013 and close 4-6 months later;**

- That, should the City select one or more preferred location, OLG would provide bidders with the City's location preferences;
- That, once a proponent is selected, the City will still have a say in many aspects of the development through the zoning process and the master development agreement;
- That before any gaming site is built or relocated, the private sector proponent, the City and the OLG must agree before approval by the Government of Ontario is sought; and
- That, under the new Municipal Contribution Agreement formula, host municipalities will also receive 4% on table game revenue, and the new formula will be applied to hosting fees retroactive to April 1, 2013; and

WHEREAS in March 2011, City Council approved a motion endorsing the introduction of table games at the Rideau Carleton Raceway as a two-year pilot project; and

WHEREAS City Council has been consistent in expressing its desire that the Rideau Carleton Raceway be given consideration as a location for the operation of OLG slots and table games and, on October 10, 2012, approved that the City's support in principle include a request for a "fair, transparent, open and competitive" RFP process, which "provides all proponents, including the Rideau Carleton Raceway, an opportunity to compete within a level playing field; and

WHEREAS the OLG recently informed the Mayor of Ottawa that it cannot change the regulatory framework to allow for the continued operation of a satellite slots operation at the Rideau Carleton Raceway; and

WHEREAS the Province of Ontario recently announced its decision to extend the work of the Horse Racing Industry Panel to work with industry partners, the Ministry of Finance and the Ontario Lottery and Gaming Corporation on integrating horse racing with the province's gaming strategy to offer new gaming products and generate additional revenue;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Finance and Economic Development Committee recommend that City Council direct the Mayor of the City of Ottawa to inform the Ontario Lottery Gaming Corporation that the City continues to wish to take part in the OLG's RFP process as a "host city" for a gaming facility that will house both slots and table games; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Ontario Lottery Gaming Corporation be informed, prior to the start of the RFP process, that the only location acceptable to the City of Ottawa for an expanded gaming facility is the current location at the Rideau Carleton Raceway.

ATTENDU QUE le 10 octobre 2012, le Conseil municipal a accepté en principe qu'Ottawa soit la « ville hôte » d'un centre de divertissement et de jeu, dans le cadre de la demande de propositions de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario pour l'Est de l'Ontario;

ATTENDU QUE cet appui de principe a été donné en tenant pour acquis qu'il s'agissait d'une acceptation de passer à la phase suivante de la démarche de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et que la Ville ne s'engageait pas à avoir un centre de divertissement et de jeu;

ATTENDU QU'au moment du rapport, il était convenu qu'il y aurait une consultation publique et que le Conseil étudierait un emplacement particulier une fois que la demande de propositions lancée par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario aurait pris fin et que cette dernière aurait privilégié un promoteur;

ATTENDU QUE le personnel a reçu instruction de consulter la Société des loteries et des jeux de l'Ontario sur sa démarche et qu'un certain nombre d'échanges ont eu lieu depuis le mois d'octobre 2012, y compris une rencontre en personne le 18 décembre 2012 et plusieurs conversations téléphoniques, à la suite desquelles le directeur municipal a envoyé une lettre au président et chef de la direction de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario le 22 avril 2013 pour lui demander des éclaircissements au sujet du mode de sélection d'un exploitant et de l'emplacement d'un nouvel établissement de jeu dans la région d'Ottawa;

ATTENDU QUE le 28 mai 2013, le président et chef de la direction de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario a répondu à la lettre du directeur municipal et fourni des précisions sur le contenu du rapport du personnel que le Comité et le Conseil ont examiné au mois d'octobre 2012, y compris les renseignements suivants :

- La demande de propositions de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario doit débiter à l'été 2013 et prendre fin de quatre à six mois plus tard;
- Si la Ville privilégie un ou plusieurs emplacements, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario fera connaître ces emplacements privilégiés aux soumissionnaires;
- Une fois qu'un promoteur aura été sélectionné, la Ville pourra encore intervenir dans différents aspects du projet, notamment au moyen du processus de zonage et de l'entente-cadre sur l'aménagement;
- Avant qu'un établissement de jeu ne soit construit ou relocalisé, le promoteur privé, la Ville et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario devront parvenir à une entente, après quoi l'approbation du gouvernement de l'Ontario pourra être sollicitée;
- En vertu de la nouvelle formule d'entente de contribution municipale, les municipalités hôtes recevront aussi 4 % des recettes des tables de jeu; de

plus, cette nouvelle formule s'appliquera aux frais d'accueil avec effet rétroactif aux 1^{er} avril 2013;

ATTENDU QU'au mois de mars 2011, le Conseil municipal a adopté une motion appuyant la mise en place de tables de jeu à l'hippodrome Rideau Carleton à titre de projet pilote d'une durée de deux ans;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a constamment exprimé sa volonté que l'hippodrome Rideau Carleton soit pris en considération comme emplacement des machines à sous et des tables de jeu de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et que le 10 octobre 2012, il a accepté que l'appui de principe de la Ville demande que l'appel de propositions soit « équitable, transparent, ouvert et concurrentiel » et qu'il donne à tous les promoteurs, y compris l'hippodrome Rideau Carleton, l'occasion de concurrencer sur un pied d'égalité;

ATTENDU QUE la Société des loteries et des jeux de l'Ontario a récemment fait savoir au maire d'Ottawa qu'elle ne peut modifier le cadre réglementaire afin de permettre le maintien d'une salle de machines à sous satellite à l'hippodrome Rideau Carleton;

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario a récemment annoncé sa décision d'élargir les travaux du Comité de transition de l'industrie des courses de chevaux afin qu'il collabore avec l'industrie des courses de chevaux, le ministère des Finances et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario pour trouver une façon d'intégrer les courses de chevaux à la stratégie provinciale sur le jeu, de manière à offrir de nouveaux produits de jeu et à engendrer des recettes supplémentaires;

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'enjoindre au maire de la Ville d'Ottawa de faire savoir à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario que la Ville souhaite encore participer à la demande de propositions de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario en tant que ville hôte d'un établissement de jeu devant posséder des machines à sous et des tables de jeu;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Société des loteries et des jeux de l'Ontario sera informée, avant la publication de la demande de propositions, que le seul emplacement acceptable pour la Ville d'Ottawa en ce qui concerne un établissement de jeu de plus grande envergure est celui de l'hippodrome Rideau Carleton.